

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°32-2023-161

PUBLIÉ LE 7 SEPTEMBRE 2023

Sommaire

DDFIP /	
32-2023-09-01-00010 - Décision de délégations spéciales de signature pour	
la GESTION PUBLIQUE - DDFIP 32 (4 pages)	Page 3
Tribunal Administratif de Pau /	
32-2023-09-01-00012 - Commission des impôts directs et des taxes sur les	
chiffres d'affaires (1 page)	Page 8
32-2023-09-01-00011 - Conseil de discipline au centre de gestion de la	
fonction publique territoriale du Gers (1 page)	Page 10

DDFIP

32-2023-09-01-00010

Décision de délégations spéciales de signature pour la GESTION PUBLIQUE - DDFIP 32





DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU GERS 2, place Jean David CS 70352 32010 AUCH Cedex

POLE METIERS

Décision de délégations spéciales de signature pour la GESTION PUBLIQUE

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques du GERS.

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité publique ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction départementale du GERS ;

Vu le décret du 4 décembre 2015 portant nomination de M. Jean-Claude HERNANDEZ, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur départemental des finances publiques du GERS;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date 4 décembre 2015 fixant au 1^{er} juin 2016 la date d'installation de **M. Jean-Claude HERNANDEZ** dans les fonctions de directeur départemental des finances publiques du GERS ;

Décide:

Article 1: Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à Mme Dominique MONTAURIOL, Inspectrice Principale et à Mme Claire HERNANDEZ, Inspectrice Divisionnaire, adjointes au responsable du pôle métiers, reçoivent délégation de signer tous les actes relevant de la gestion courante,

Missions économiques :

- M. David BERTRAND, Inspecteur des Finances Publiques, chargé d'Expertise Économique et Financière, conseiller départemental des entreprises en difficulté et secrétaire départemental des CCSF, CODEFI, et CDSC, recoit délégation de signer tous les actes suivants :
- Demandes de renseignements aux comptables et aux partenaires (URSSAF...)
- Demandes de renseignements et envoi de documentation aux entreprises(CCSF...)

Opérations comptables et bancaires de l'État (comptabilité, recouvrement, produits divers et dépôts de fonds au Trésor)

Mme Sylvia COURVILLE, Inspectrice des Finances Publiques, cheffe du service des opérations comptables et bancaires de l'Etat, reçoit délégation de signer tous les actes suivants :

- Congés et autorisations d'absences pour formation professionnelle, des agents du service.
- Habilitations transactionnelles informatiques des agents du service
- Toutes les opérations relatives au fonctionnement du compte courant du Trésor à la Banque de France et du CCP (la Banque Postale).
- Chèques sur le Trésor, déclarations de perte
- Visa des journaux à souche, compte d'emploi, PV de vérification des régies de Recettes Visa des états de caisse P11.
- Fiches de rejets
- Observations balance P 101, 101A et mensuelles des administrations financières
- Visa des ordres de paiement
- Bordereaux et lettres de transfert, certificats de perte
- Lettre type de demande régularisation d'impayés et émission de titres
- Bordereaux de réception et d'envoi de timbres amendes
- Etat de développement des soldes EDS Balance
- Suspension et rejet de paiement simples
- Significations d'oppositions
- Délais Produits Divers : créance inférieure à 3 000 € et délais inférieurs à 12 mois
- Remise gracieuse : créance inférieure à 1 500 € (application du barème)
- NV produits divers : 1 000 €
- États de saisie, derniers avis avant poursuites, avis à tiers détenteur
- États de concordance (dégrèvements magnétiques)
- Accusés de réception des lettres des contribuables
- Certificats et déclarations de recette
- Bordereau de versement des amendes
- Lettres adressées aux ordonnateurs pour transmission des non valeurs
- Bordereau d'annulation des amendes
- Bordereau d'envoi et accusés de réception
- Demande de pièces justificatives et de renseignements
- Instruction des demandes de remboursement de l'accise sur les produits énergétiques (ex-TICPE) et de l'accise sur les gaz naturels (ex-TICGN)
- Toutes les pièces et opérations relatives aux conventions d'abonnement et aux services bancaires DFT

Comptabilité et recouvrement

Mme Nathalie COSTE, M David LARRIEU, Mme Anne-Marie LIOT Mme Carole ZUBRZYCKI, Contrôleurs des Finances Publiques, reçoivent délégation de signer les actes suivants :

- Accusés de réception
- Significations d'oppositions
- ❖ Toutes les opérations relatives au fonctionnement du compte courant du Trésor à la Banque de France et du compte CCP de la Banque Postale.
- Chèques sur le Trésor, déclarations de perte
- Fiches de rejets
- Observations balance P 101, 101A et mensuelles AF
- Suivi, réception et envoi des valeurs timbres amendes et coupes de bois
- Visa des ordres de paiement
- Bordereaux et lettres de transfert, certificats de perte
- Lettre type de demande régularisation d'impayés et émission de titres
- Div ers bordereaux comptables d'envoi et accusés de réception
- Instruction des demandes de remboursement de l'accise sur les produits énergétiques (ex-TICPE) et de l'accise sur les gaz naturels (ex-TICGN)

M. Etienne FRASCA-PERSELLO, agent contractuel, reçoit la délégation de signer les acte relatifs aux demandes de remboursement de l'accise sur les produits énergétiques (ex-TICPE) et de l'accise sur les gaz naturels (ex-TICGN)

Mme Carole ZUBRZYCKI, et M David LARRIEU Contrôleurs des Finances Publiques, reçoivent délégation de signer les actes suivants :

- États de saisie, commandement, derniers avis avant poursuites
- États de concordance (dégrèvements magnétiques)
- Accusés de réception des lettres des contribuables
- Situations et pièces transmises mensuellement aux différentes administrations déconcentrées du département
- Bordereau de versement et d'annulation des amendes
- Lettres adressées aux ordonnateurs pour transmission des non valeurs
- Demande de pièces justificatives
- Demande de renseignements
- Déclarations de recette
- Gestion des guittanciers des régies de police, gendarmerie et autres opérations

Dépôts et services financiers

Mme Gisèle ESCARNOT chargée de clientèle DFT, Mme Anne-Marie LIOT, M David LARRIEU, contrôleurs et M. Etienne FRASCA-PERSELLO, agent contractuel, reçoivent délégation de signer tous les actes suivants :

- ❖ Toutes les pièces relatives aux conventions d'abonnement et au fonctionnement des services bancaires DFT (ouverture de comptes à vue, à terme, titres....)
- Consultation et transmission des ordres de bourse et placement (achat vente) + CAT
- Procès Verbaux de destruction des chèques et cartes bancaires
- Attestation concernant des soldes de comptes ou des chèques
- Attestation de plus-value
- Divers bordereaux d'envoi

- Habilitations transactionnelles informatiques des agents du service
- Rejets comptables (PNC)
- Accusé réception des oppositions sur chèques effectués par la clientèle
- P1C-valeurs inactives (objets)
- Balance et états de développement des soldes

Service Local du Domaine

M. Raphaël BRUNEL, Contrôleur des Finances Publiques, reçoit délégation de signer tous les actes relevant de la gestion courante du service (bordereau d'envoi, courrier de relance, demandes de renseignements).

Mme Carole ZANANDREA, agente contractuelle, reçoit délégation de signer tous les actes relevant de la gestion des redevances domaniales (bordereaux d'envoi, courriers de relance, demandes de renseignements).

Article 2 : le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Auch, le 1er septembre 2023

CS 70352
32010
AUCH CEDEX
Administrateur Général des Finances Publiques

Tribunal Administratif de Pau

32-2023-09-01-00012

Commission des impôts directs et des taxes sur les chiffres d'affaires



LA PRESIDENTE DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PAU

Vu le code général des impôts, notamment l'article 1651;

Vu l'article 90 de la loi n° 2016-1918 du 29 décembre 2016 de finance rectificative pour 2016 ;

DECIDE:

<u>Article 1er</u>: Sont désignés pour présider la commission des impôts directs et des taxes sur le chiffres d'affaires du département des Pyrénées-Atlantiques, du département des Landes, du département des Hautes-Pyrénées et du département du Gers:

Titulaire: - Mme Valérie Réaut

Suppléants: - M. Samuel Rousseau

- Mme Anne Bénéteau

Article 2: La présente décision sera notifiée aux magistrats désignés, au directeur départemental des finances publiques des Pyrénées-Atlantiques, au directeur départemental des finances publiques Landes, au directeur départemental des finances publiques des Hautes-Pyrénées, au directeur départemental des finances publiques du Gers, Préfet des Pyrénées-Atlantiques, au Préfet les Landes, au Préfet de Hautes-Pyrénées et au Préfet du Gers, pour publication au recueil des actes administratifs.

Fait à Pau le 1^{er} septembre 2023.

Présidente,

Valérie OUEMENER

Tribunal Administratif de Pau

32-2023-09-01-00011

Conseil de discipline au centre de gestion de la fonction publique territoriale du Gers



LA PRESIDENTE DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PAU

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statuaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu le décret n° 89-677 du 18 septembre 1989 modifié relatif à la procédure disciplinaire applicable aux fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret n° 2016-1858 du 23 décembre 2016 relatif aux commissions consultatives paritaires et aux conseils de discipline de recours des agents contractuels de la fonction publique territoriale;

DECIDE:

<u>Article 1er</u>: Sont désignées pour présider le conseil de discipline du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Gers, du département du Gers, de la commune d'Auch, du service départemental d'incendie et de secours du Gers ainsi que les conseils de discipline régis par les articles 23 et 24 du décret du 23 décembre 2016 :

Titulaire:

- Mme Marianne Duchesne

Suppléants:

- Mme Virginie Dumez-Fauchille

- Mme Florence Genty

<u>Article 2</u>: La présente décision sera notifiée au centre de gestion de la fonction publique territoriale du Gers, au département du Gers, à la commune d'Auch, au service départemental d'incendie et de secours du Gers, et au Préfet du Gers pour publication au recueil des actes administratifs.

Fait à Pau le 1^{er} septembre 2023

La/Présidente,

Valérie QUEMENER